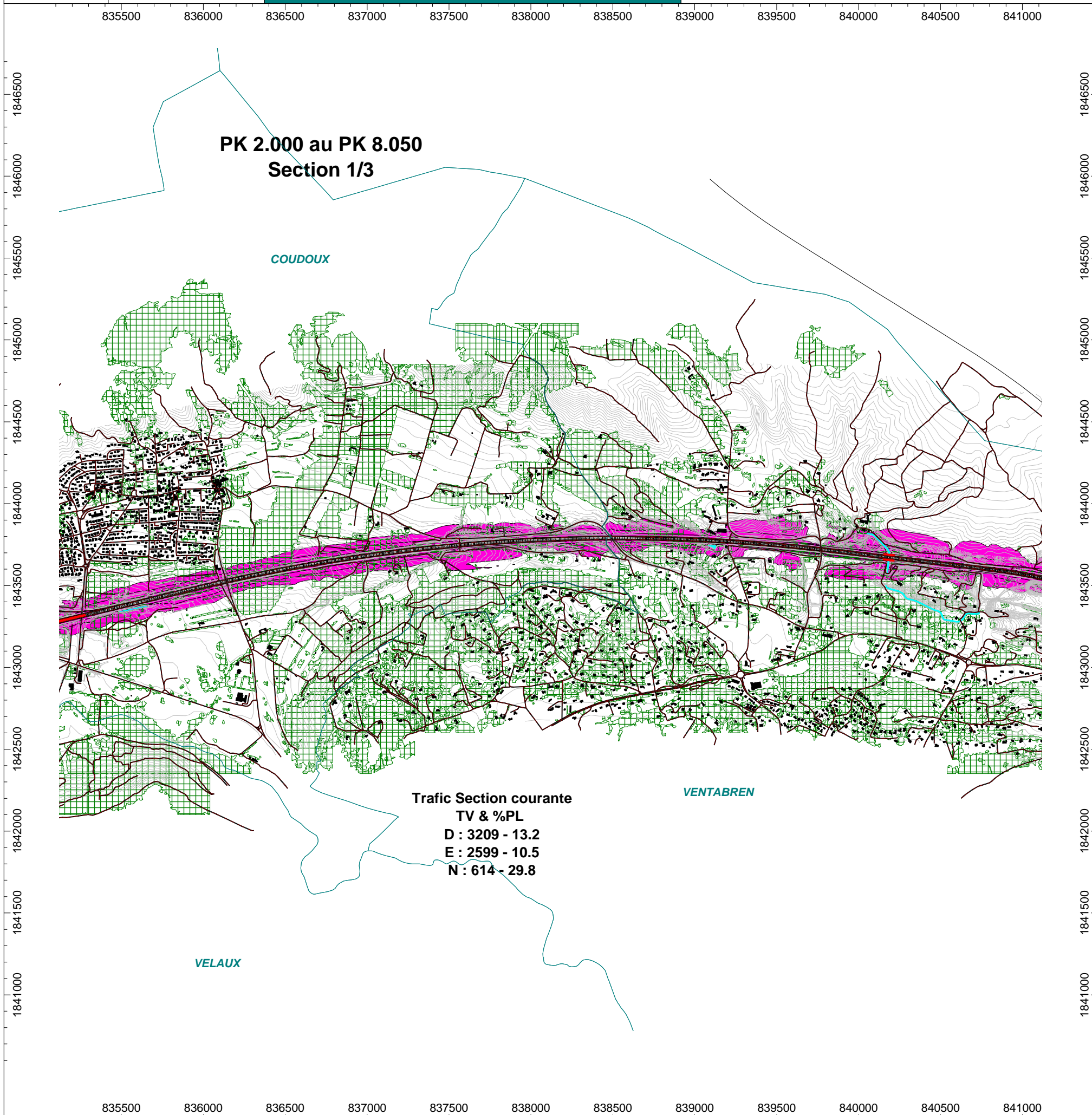




Echelle : 1/25 000

ETAT INITIAL - TRAFIC 2006

Zones susceptibles de contenir des bâtiments exposés à un Ln de plus de 62dB(A)



LEGENDE OBJET

- Route
- Train
- Bâtiment
- Ecran
- Pont
- Végétation
- Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)
- Courbe de niveau
- Limite de commune
- Limite de département

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).
- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).
- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.
- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).
- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Coudoux vers Aix-en-Provence).
- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).

LEGENDE COULEUR

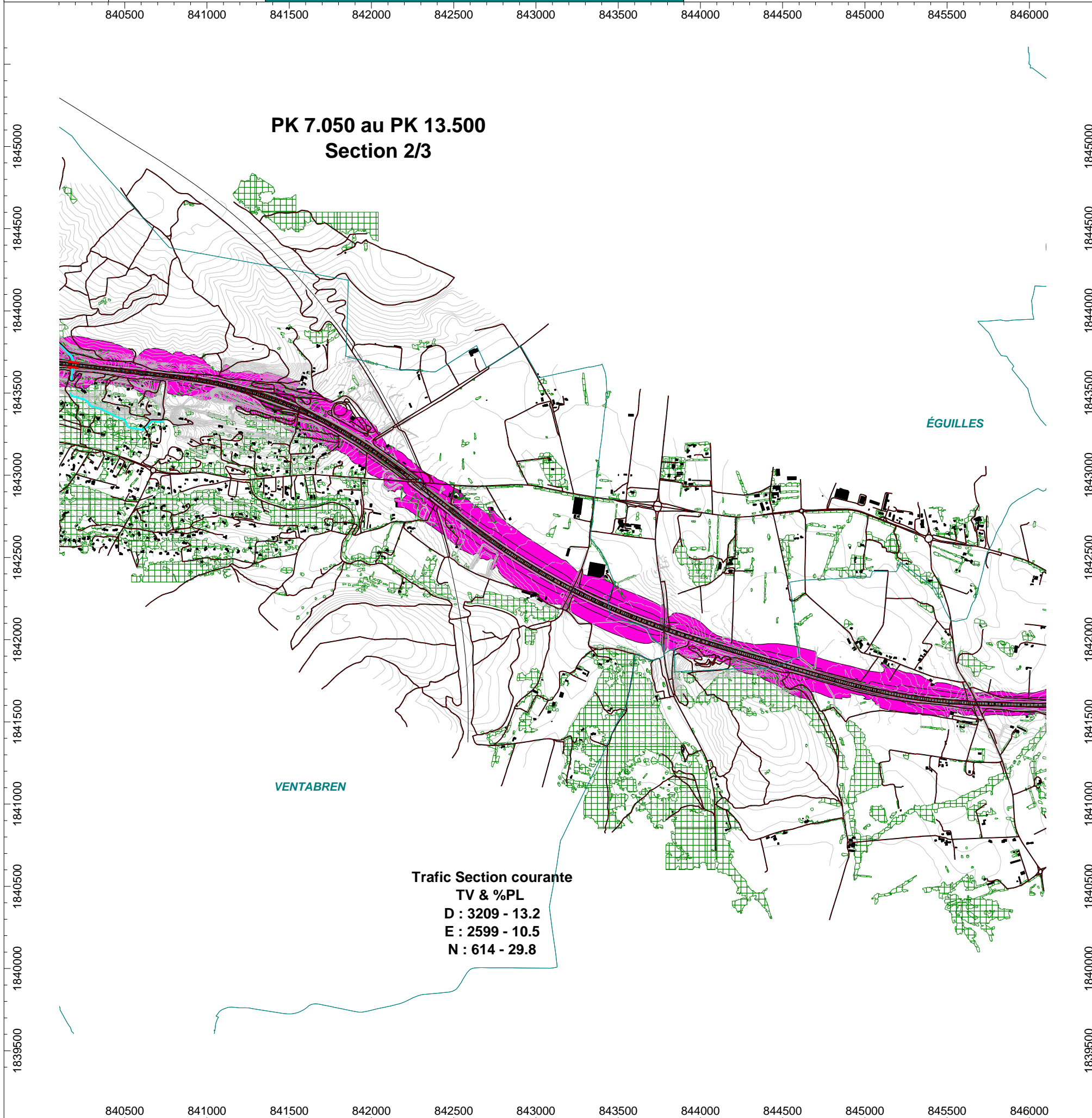
> 62 dB(A)




Echelle : 1/25 000

**ETAT INITIAL - TRAFIC 2006**

**Zones susceptibles de contenir des bâtiments exposés à un Ln de plus de 62dB(A)**



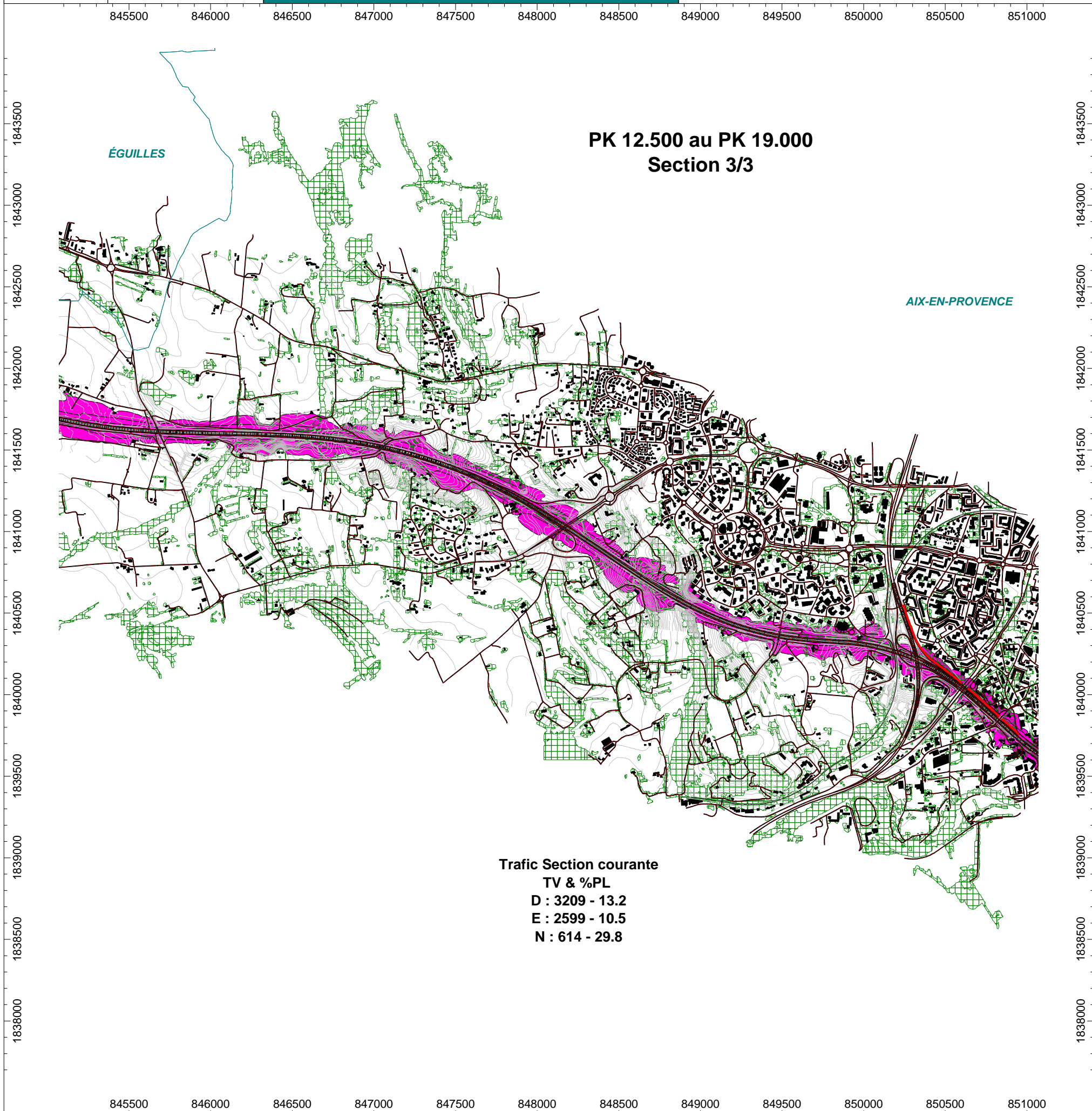
LEGENDE OBJET	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	LEGENDE COULEUR
<ul style="list-style-type: none"> <li> Route</li> <li> Train</li> <li> Bâtiment</li> <li> Ecran</li> <li> Pont</li> <li> Végétation</li> <li> Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)</li> <li> Courbe de niveau</li> <li> Limite de commune</li> <li> Limite de département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).</li> <li>- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).</li> <li>- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.</li> <li>- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).</li> <li>- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Coudoux vers Aix-en-Provence).</li> <li>- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).</li> </ul>	<p align="center"> <b>&gt; 62 dB(A)</b></p>




Echelle : 1/25 000

**ETAT INITIAL - TRAFIC 2006**

Zones susceptibles de contenir des  
bâtiments exposés à un Ln de plus de 62dB(A)



LEGENDE OBJET	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	LEGENDE COULEUR
<ul style="list-style-type: none"> <li> Route</li> <li> Train</li> <li> Bâtiment</li> <li> Ecran</li> <li> Pont</li> <li> Végétation</li> <li> Etendues d'eau (lac, rivière, bassin)</li> <li> Courbe de niveau</li> <li> Limite de commune</li> <li> Limite de département</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les bâtiments prennent en compte toutes les constructions (habitat, établissements de santé et d'enseignement, industrie, loisir, et autre).</li> <li>- Les écrans représentent les GBA, les LBA et les protections phoniques de type écran. La hauteur minimum prise pour les écrans est de 0,8 m (hauteur standard d'une GBA).</li> <li>- Les merlons et buttes de terre sont pris en compte par les courbes de niveau.</li> <li>- Les trafics mentionnés sur les planches sont des débits horaires de TV (VL + PL) et un %PL pour les 3 périodes, jour, soirée et nuit (respectivement D, E et N).</li> <li>- Les sections sont numérotées de l'Ouest vers l'Est (de Coudoux vers Aix-en-Provence).</li> <li>- Le sens des PK (Point Kilométrique) est croissant de l'Ouest vers l'Est (précision de 0,1 km).</li> </ul>	<p align="center"> &gt; 62 dB(A)</p>